

Fédération des forestiers privés de France



74 % de la forêt française appartient à des particuliers. Chaque syndicat des forestiers privés a deux missions :

- défendre et représenter les propriétaires forestiers dans toutes les instances départementales et régionales,
- informer et conseiller ses adhérents sur la réglementation, la fiscalité et la gestion forestière.

Les syndicats départementaux adhèrent à la fédération Forestiers privés de France qui représente la forêt privée auprès des instances nationales.

Type de partenaire

Associations

Thématiques

Forêt

Repères

La fédération des forestiers privés de France est membre de la Fédération des Parcs depuis 2018.

Liens utiles

[Site internet](#)